

COMMUNE DE NORGES LA VILLE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 SEPTEMBRE 2022

Présents : D. MAILLER, F. CARD, N. BERLAND, S. POITOUT, A. SAUTIER, A. BECKER, L. CAPDEVIELLE, A. DUFOULON, C. HATEM, S. LERONDEAU, J. MANENTI, M. RIMBAULT, Y. SPINLER

Absents ayant donné procuration : H. LOUIS à L. CAPDEVIELLE ; A. ENGEL à D. MAILLER.

Création de poste :

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des effectifs et du départ de l'ATSEM stagiaire, il convient de renforcer le personnel. La répartition des charges se fera au nombre d'élèves pour chaque commune du R.P.I.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1-La création d'un emploi d'A.T.S.E.M à temps partiel, en contrat à durée déterminée, contrat aidé, à compter du 1^{er} septembre 2022.

2- De modifier ainsi le tableau des emplois.

3-D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote à l'unanimité.

Augmentation des tarifs de l'A.D.M.R :

Le Maire présente la situation concernant l'augmentation des tarifs de l'A.D.M.R.

Cette situation va nous conduire à modifier la tarification périscolaire. Une réunion avec l'A.D.M.R, la CAF, et les communes de Norges et Brétigny est programmée avant la fin du

mois afin de travailler sur cette tarification.

Autorisation de la demande de subvention pour la rénovation de la voie Romaine :

Nous sommes en attente de la réponse de Brétigny sur la section à faire en priorité.

La commune réfléchit également à la rénovation de la rue des Méraudes pour 2023.

COMMUNE DE NORGES LA VILLE

Autorisation de la demande de subvention pour la rénovation du platelage :

Suite au rapport remis par le Bureau d'étude EPODE, il apparaît que les structures et les matériaux utilisés pour les réalisations du platelage sont inadaptés. Compte tenu de la complexité et du coût (600 000 euros) le sujet sera travaillé ultérieurement.

Point sur la révision du PLU

La réunion publique aura lieu le 8 septembre 2022.

A l'issue de cette réunion, il sera laissé jusqu'au 10 octobre 2022 aux habitants de Norges-la-Ville la possibilité de formuler leurs remarques. A cette fin le dossier est consultable à la Mairie aux heures d'ouverture au public.

Point sur l'énergie

- **Gaz**

Notre contrat Gaz arrive à échéance le 31 décembre 2022. Les appels d'offres pour 2023 sont en cours.

- **Electricité :**

La commune reste sur le tarif régulé avec EDF afin de bénéficier du bouclier tarifaire.

Compte tenu des coûts de l'énergie, des actions sont en cours pour optimiser le fonctionnement des installations.

Concernant l'éclairage public, il est décidé d'augmenter le temps de coupure de 23h00 à 5h45. Cette action sera effectuée lors du prochain passage du prestataire (SERPOLLET).